



# Politique de remboursement AHGC

## Camp de présaison (mise en forme) :

Tous les frais du camp de présaison ne sont pas remboursables. Il n'y a pas de crédit ou de remboursement pour les sessions manquées.

## Annulation de l'inscription

### **Pour les joueurs 1ere année au hockey (M7 à M13)**

- A partir du moment de l'inscription et ce jusqu'au 31 août – **Remboursement complet.**
- Les membres devront payer des frais d'assurance dès que les joueurs débutent le hockey et pourront demander un remboursement jusqu'au 30 septembre **moins les frais d'assurances.**

### **Tous les niveaux à partir de M9 à Junior**

- A partir du moment de l'inscription et ce, jusqu'au 31 août – Un remboursement complet **moins 50\$ de frais d'opération.**
- Du 1er septembre jusqu'à la 2<sup>e</sup> semaine des entraînements/évaluations, le remboursement sera le coût de **l'inscription moins 150 \$ de frais** (assurances du joueur et frais d'opération).
- Après la 2<sup>e</sup> semaine des évaluations, **aucun remboursement.**

### **Pandémie/exceptions circonstancielles imprévues extrêmes**

L'association suivra les directives publiées par Hockey Québec et Hockey Estrie.

Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas où le hockey est temporairement suspendu.

Si le hockey est annulé à 100 % par Hockey Québec ou Hockey Estrie, un remboursement au prorata sera remis aux membres, moins des frais d'exploitation de 150 \$.

L'AHGC évaluera les remboursements sur une base individuelle dans le cas où un médecin fournit une note indiquant que le joueur ne peut plus participer.

Si la situation n'est pas réglementée par Hockey Québec ou par Hockey Estrie, l'AHGC règlera au niveau local.

**Nous commencerons à traiter les remboursements après le 1er novembre.**

**SVP envoyez votre demande de remboursement à**  
**[secretaireahgc@gmail.com](mailto:secretaireahgc@gmail.com)**